

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 07.096**

L'An deux Mille Sept, le 30 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 23 juillet 2007

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 23 juillet 2007

**ETAIENT PRESENTS** : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, M. MOST, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, M. GUIARD, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, M. RAYMOND, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. DENIS représenté par M. BOURGEOIS  
Mme DAVID représentée par M. CAU  
M. FAVRE représenté par Mme BARRAUD-DUCHERON  
Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE  
Mme JOLY représentée par M. MERLE  
Mme LABEYRIE représentée par Mme MONTRON  
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER  
Mme TERRIEN représentée par M. HUGENDOBLER

**ABSENTS -EXCUSES** : Mme ISENDICK

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 32

Madame DURAND a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : **LOTISSEMENT « LES TERRASSES »  
ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE AU CLASSEMENT DANS LE  
DOMAINE PUBLIC DES VOIES ET ESPACES LIBRES**

**VOTE** : **UNANIMITE**

Par arrêté du 06 avril 1999, Monsieur le Maire a organisé, du lundi 03 mai 1999 au mercredi 19 mai 1999, une enquête publique préalable au classement dans le domaine public des voies et espaces libres du lotissement « LES TERRASSES ».

Monsieur HOUDARD Yves, en qualité de commissaire enquêteur, a rendu son rapport et ses conclusions le 27 juillet 1999 et, a émis le même jour un avis favorable au classement des voies et des équipements du lotissement désigné ci-dessus.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

VU le rapport, les conclusions et l'avis favorable du commissaire-enquêteur en date du 27 juillet 1999 concernant le projet de classement dans le domaine public du lotissement « les Terrasses »,

VU l'avis de la commission des travaux en date du 13 juin 2007,

VU la demande des copropriétaires,

CONSIDERANT que rien ne s'oppose à ce jour à ce que les voies et équipements du Lotissement « Les Terrasses » soient incorporés dans le domaine public communal

APRES en avoir délibéré,

## **D E C I D E**

- D'incorporer dans le domaine public communal les voies, espaces libres et équipements du lotissement :
  - « LES TERRASSES » sis au lieu-dit Pontaillac Nord

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 2 août 2007

Le Maire,  
H. LE GUEUT